

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le premier septembre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le huit septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jérôme **ALESSANDRI**.

Membres : 15

N°2021/38

MEMBRES PRÉSENTS	
POGGI Dominique	NEGRONI-DESINI Vannina
SUSINI Ange	ALESSANDRI Jérôme
MIGEVANT Pierre-Jean	
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	GARIDACCI François
FRIMIGACCI Lucie	CINOTTI Sandrine
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	PAOLI Jean-Paul
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	ZANETTACCI Alexia
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Stéphanie
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
NEGRONI-DESINI Vannina	

OBJET : Décision modificative budget M14 (3).

Monsieur le Deuxième adjoint expose aux élus que la recette liée à la taxe d'aménagement a fait l'objet d'un trop-perçu en faveur de la commune, et qu'il convient ainsi donc de reverser cet excédent de recette.

Monsieur le Deuxième adjoint précise que le montant indûment perçu par la commune est de 1 835, 24 euros, et qu'il convient d'adopter une décision modificative afin de régulariser cette situation.

Le détail du projet de décision modificative est déposé sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n°3 qui concerne le budget M14 2021, telle que présentée en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 5.

Le Maire,
François GARIDACCI

